Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261007-2026098CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 098

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, le Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 30 septembre 2026 **Date d'affichage : 30 septembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, M. SAVIGNAC, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir M. SAVIGNAC), M. DECOURCELLE, M. GOURSOLAS, M. JONNET, M. LAURENT

Secrétaire de séance : Mme GOBAILLE

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SENOPOLE : ACCOMPAGNER ET EDUQUER, ENSEMBLE » DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT ROSE AND MOOVE

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des associations et du sport
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4, L 1612-25 et L 2131-11 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission vie associative, sports et logistique du 5 octobre 2026 ;
Considérant que l'association « Sénopole » : accompagner et éduquer, ensemble » accompagne les patientes atteintes d'un cancer du sein, notamment par des soins de support et des activités physiques adaptées
Considérant que la ville s'est associée à l'événement « Rose end Moove » qui se déroule en partie sur son territoire, et qui répond à un objectif de santé publique et de prévention, bénéficiant directement aux Cessonnaises et aux Cessonnais et favorisant la pratique d'une activité physique accessible à tous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Senopole » : accompagner et éduquer, ensemble ».

Publié et affiché le 16 octobre 2026